



HAL
open science

Maroc : un habitat "occidentalisé" subverti par la "tradition"

Daniel Pinson

► **To cite this version:**

Daniel Pinson. Maroc : un habitat "occidentalisé" subverti par la "tradition". Maghreb-Machrek, 1994, "Villes dans le monde arabe", n°143 premier trimestre 1994, p.190-203. halshs-00795854

HAL Id: halshs-00795854

<https://shs.hal.science/halshs-00795854v1>

Submitted on 1 Mar 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Maroc : un habitat "occidentalisé" subverti par la "tradition",

par Daniel Pinson

in *Monde Arabe, Maghreb-Machrek*, n°143, "Villes dans le monde arabe", Paris, La Documentation française, premier trimestre 1994, p.190-203.

Au Maroc, l'un des moyens de réaliser un lotissement et de le faire reconnaître a posteriori par les autorités, consistait, encore récemment, à édifier tout d'abord une mosquée. C'est dire l'étendue de la prévalence du culte sacré sur la loi séculaire. La rapidité de la croissance urbaine, la crise du logement, l'insuffisance de moyens de l'Etat, qui court après les bidonvilles à résorber, la frénésie des spéculateurs et le prestige considérable que conserve la maison dans la culture marocaine sont autant de logiques qui ont concouru à la conquête des territoires urbains par les lotissements de maisons, légaux et illégaux. On qualifie, non sans raison, la forme urbaine qui résulte de ces constructions denses, édifiées sur des parcelles généralement assez petites (60 à 110 m²), d' "habitat néo-traditionnel". Son apparition est en réalité ancienne, déjà soulignée par André Adam¹, dans l'entre-deux-guerres, à Casablanca et plus précisément à Derb Ghaleb, Derb Carlotti...

Depuis, ces "nouvelles médinas" ont été régulièrement désignées comme le résultat des calculs spéculatifs d'opérateurs peu scrupuleux et critiquées pour les mauvaises conditions d'hygiène qu'entraînent leur densité excessive et la conception défailante de leurs habitations. Le travail des urbanistes, tant sur le plan réglementaire que sur le plan formel, a consisté, dès lors, en d'incessants efforts pour interdire ou, à défaut, encadrer cette forme urbaine par certains principes incontournables de l'urbanisme moderne. C'est en particulier de cette manière que peut être analysé le travail d'Ecochard dans les années 1950 et, à sa suite, l'adoption du décret de 1964 sur les lotissements d'habitat économique.

Pour expliquer l'entêtement marocain à produire cet habitat "néo-traditionnel", on invoque toutes sortes de déterminations socio-économiques et politiques qui mettent au premier plan les arguments de l'urbanisation effrénée, de la spéculation débridée, de l'incurie insondable des services de l'Etat, de la corruption endémique de ses agents. Ces différentes approches ont une valeur indéniable. Mais on ne s'interroge sans doute pas suffisamment sur les ressorts profonds d'une culture de l'espace construit, probablement plus large que strictement urbaine, disons sédentaire à défaut de trouver un terme plus juste², qui n'a de cesse de reproduire et d'adapter, dans un contexte d'évolutions indéniables des milieux urbanisés, des formes urbaines et domestiques inscrites comme schèmes constitutifs de cette culture de l'espace. De ce point de vue les travaux anciens de E.T. Hall³, de C. Pétonnet⁴ - qui les rappelle - et de P. Bourdieu⁵ ont constitué des ouvertures pour la recherche dont la portée heuristique est loin d'avoir été totalement épuisée.

La ville marocaine entre conservatoire ethnique et acculturation occidentale (de Prost à Ecochard)

Il n'est pas tout à fait inutile de rappeler le statut un peu particulier du Maroc dans son rapport à la domination coloniale et les conséquences urbanistiques et architecturales du "développement séparé" mis en oeuvre par le Résident-Général Lyautey et son fidèle architecte-

¹ André Adam, *Casablanca, essai sur la transformation de la société marocaine au contact de l'Occident*, Paris : CNRS, 1968, 2 vol.

² Je l'ai appelé ailleurs « tradition engrammée » (Daniel Pinson, « Habitat contemporain au Maroc : tradition affichée et tradition engrammée », in *Maghreb, architecture, patrimoine, tradition, modernité*, sous la direction de Karim Mechta, Paris : Publisud, 1991.

³ Edward T. Hall, *The Hidden Dimension*, New York, 1966 (traduction française : *La dimension cachée*, Paris : Le Seuil, 1971.

⁴ Colette Pétonnet, « Espace, distance et dimension dans une société musulmane », in *L'Homme*, XII, Paris, 1972.

⁵ Pierre Bourdieu, « La maison ou le monde renversée », in *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1981.

urbaniste Henri Prost⁶. On se limitera ici à indiquer l'attitude de curiosité sincère, en même temps teintée de cette supériorité protectrice, qui va s'inscrire dans la culture du projet architectural et urbain au Maroc. Elle concerne non seulement les protagonistes directs des projets, les Albert Laprade et autres Marrast, Cadet et Brion, travaillant sous la direction de Prost, mais aussi les services de l'urbanisme qui seront mis en place au Maroc.

On suit la logique de cette politique et de ses effets urbains à travers des villes telle que la cité minière de Khouribga. A l'intérieur d'un plan d'aménagement inspiré par la tradition pittoresque⁷ qui constituait l'une des composantes de l'art urbain dominant en métropole dans l'entre-deux-guerres, on distingue nettement la cité-jardin destinée aux européens et la "cité indigène" réservée aux ouvriers marocains. Au-delà, on discerne assez clairement les différentes strates successives de l'extension ultérieure de la ville, celle des deux quartiers initiaux, dans une continuité qui n'apporte que des modifications limitées au principe de séparation et de distinction des deux quartiers (voirie plus ouverte à l'accès automobile...). Ces observations, sans avoir le contraste qu'elles prennent à Khouribga, peuvent être reconduites à propos du "quartier indigène" de Casablanca (dit des "Habous")⁸, conçu et dessiné par Albert Laprade, et d'autres opérations plus tardives tel que l'ensemble d'Aïn Chock (vers 1950) conçu par l'architecte André Marchisio.

La conception de ces quartiers n'est pas seulement le pastiche du style décoratif de l'architecture traditionnelle, comme c'est le cas d'un certain nombre de bâtiments publics (telle la poste de Casablanca). Elle trouve sa source dans une étude minutieuse de la culture domestique et urbaine marocaine. Les croquis de Laprade⁹ contiennent, de ce point de vue, un nombre important de relevés extrêmement précis de maisons traditionnelles, grandes mais aussi modestes, et il a contribué par ailleurs à la riche illustration de l'ouvrage très savant que Jean Gallotti¹⁰ a consacré à la maison marocaine.

Lorsqu'Ecochard¹¹ prend en charge l'urbanisme marocain après la seconde guerre mondiale, en 1946, Prost a quitté le Maroc depuis 23 ans. Depuis ce départ, Casablanca, affirme Ecochard, "n'avait plus d'urbanisme"¹². En dépit de l'armature qu'avait prévue Prost pour l'extension de la ville, ses orientations étaient sournoisement contournées, comme en métropole, par les opérations spéculatives. Partisan du Mouvement moderne¹³, Ecochard, très influencé par

⁶ Henri Prost (1874-1959), Grand Prix de Rome en 1902, exerça au Maroc de 1913 à 1922 ; à la différence de ce qui avait pu être fait en Algérie, Lyautey lui demanda, pour Fez, Marrakech, Meknès, Rabat et Casablanca, de concevoir et de tracer à le plan de toutes les villes nouvelles du Maroc (en les accolant) aux villes anciennes sans en altérer le caractère » (voir Brian Taylor, « Discontinuité planifiée, villes coloniales au Maroc », in *Les Cahiers de la Recherche Architecturale*. N° 9, Paris, l'Equerre, 1982 ; François Béguin, *Arabisations*, Paris, Dunod, 1983).

⁷ En réaction à la croissance industrielle et urbaine, ce courant fait revivre certains traits de l'architecture rurale et villageoise.

⁸ Cet ensemble, construit en 1929-1930, comprenait 257 maisons à patio distribuées par des rues en impasse (derb), une mosquée et des services tels que bains maures, moulin à grain et four à pain (voir Brian Taylor, art. cit.).

⁹ Albert Laprade, *Croquis*, Paris, Vincent et Fréal.

¹⁰ Jean Gallotti, *Le jardin et la maison arabes au Maroc*, Paris, A. Lévy, 1926 (Préface du Maréchal Lyautey).

¹¹ Figure originale, Michel Ecochard (1905-1985), architecte, a exercé l'essentiel de ses activités professionnelles en Afrique et au Moyen-Orient, les partageant entre l'archéologie (restauration du temple Bel à Palmyre et de nombreux monuments à Alep et Damas), l'architecture (comme l'Université de Karachi, avec Pierre Riboulet et Gérard Thurnauer) et l'urbanisme (voir *Technique et Architecture*, N° 361, Août-Septembre 1985, pp. 14-15) voir supra, l'article de M. Ghorayeb.

¹² Michel Ecochard, *Le roman d'une ville*, Paris, Editions de Paris, 1955.

¹³ Créé en 1928 à l'initiative de Le Corbusier, ce courant s'oppose aux Académies ; il affirme l'importance du logement du plus grand nombre et de l'urbanisme fonctionnel. L'industrialisation et la construction en hauteur sont les moyens de résoudre la première de ces exigences et la fameuse « Charte d'Athènes » (1933) dictera les principes de la seconde.

les positions de Le Corbusier¹⁴, est cependant sensible à la force de l'oeuvre de Prost. Comme lui, il tiendra compte de la spécificité des populations marocaines. Mais au lieu de ce respect ambigu de la culture indigène qui caractérise la position de Prost¹⁵, telle qu'elle est inscrite dans la conception et le dessin de l'architecture des "quartiers indigènes", c'est en termes de sous-développement que Michel Ecochard considère le problème. Comme Prost, Ecochard conçoit un habitat marocain à cour, dense et fermé sur l'extérieur. Mais autant celui du premier s'inspire de la tradition urbaine, autant celui du second entend d'abord répondre à la nécessité d'un "habitat du plus grand nombre", justifié par l'arrivée massive de ruraux, attirés par l'activité économique accrue de Casablanca. En ce sens, l'habitat minimum que conçoit Ecochard a plus de rapport avec un type rural qu'avec un type urbain.

Quoiqu'il en soit, tout en transférant, dans les zones d'habitat européen, les principes de la Charte d'Athènes, Ecochard nuance, pour la conception de ce qu'il va appeler les "quartiers d'habitat marocain", les thèses internationales et universalistes du Mouvement moderne. Cependant, dans son optique, la concession à la spécificité de la population marocaine est provisoire. L'habitat musulman horizontal (fig. 1) qu'il envisage est "évolutif", c'est à dire transitoire : son remplacement par des immeubles verticaux¹⁶, implantés sur la même trame urbaine, est prévu "suivant l'élévation du standard de vie"¹⁷ de la population musulmane.

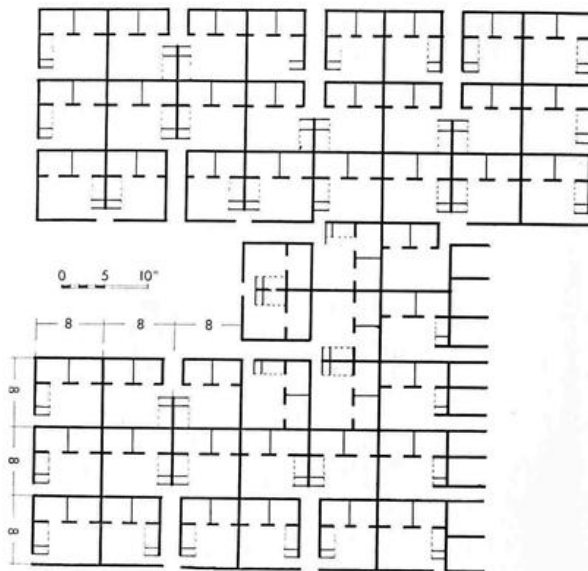


Fig. 1 : "Plan de trame horizontale" (M. Ecochard, architecte-urbaniste, 1955).

¹⁴ Ce dernier n'a jamais caché son hostilité aux thèses de Henri Prost, pour son oeuvre marocaine, comme pour sa contribution à la reconstruction du quartier de la Marine à Alger dans les années 30 (Le Corbusier, *Quand les cathédrales étaient blanches*, Paris, Plon, 1937 et *La ville radiense*, Paris, Vincent-Fréal, 1933).

¹⁵ Michel Ecochard a, postérieurement, qualifié plus lucidement l'urbanisme du premier protectorat : « La ségrégation, en particulier, a marqué le développement et l'organisation des agglomérations. On se retranchait alors derrière une pieuse justification en disant que l'on ne voulait, en aucun cas, intervenir dans les us et coutumes des habitants » (« L'urbanisme dans les pays en voie de développement et la coopération en vue au sens le plus large », in *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n° 132, Paris, Juin-Juillet 1967).

¹⁶ Il reviendra à l'ATBAT Afrique, émanation corbuséenne en terre africaine, dirigée par les architectes Candilis et Woods, de réaliser sous la direction d'Ecochard les prototypes expérimentaux d'un « habitat vertical musulman » (*L'Architecture d'Aujourd'hui*, N° 60, Paris, Juin 1955).

¹⁷ Michel Ecochard, *op. cit.*, p. 103.

Une différence essentielle s'introduit par conséquent entre la conception de Prost et celle d'Ecochard, même si l'une et l'autre prennent en compte la réalité de l'écart culturel des populations européennes et musulmanes. Elle réside dans la façon d'envisager le développement urbain de la ville marocaine : par la conservation des caractéristiques ethniques pour la première, leur disparition progressive pour la seconde. Sans que cela soit mieux précisé, cette disparition résulte, pour Ecochard, de "l'élévation du standard de vie", considérée comme processus d'acculturation au mode vie "moderne", c'est à dire occidental.

Indépendamment de cette différence importante, on mesure à quel point l'idée d'une spécificité marocaine de l'habitat a tenu une place non négligeable dans la culture technique des services de l'urbanisme au Maroc. Cette dimension va continuer d'influer au lendemain de l'indépendance (1956) et le décret sur les lotissements d'habitat économique, adopté en 1964, en est l'une des expressions. Si cette idée est présente dans la culture urbanistique marocaine, différenciant sans doute le Maroc des autres pays maghrébins, elle n'est pas sans rapport avec le constat, par les architectes-urbanistes, d'une vivacité de la tradition dans la culture domestique pré-coloniale de la société civile marocaine. Ecochard en est lui-même le témoin, bien qu'il parait analyser la fermeture des ouvertures sur l'extérieur, non comme l'expression d'une résistance culturelle, mais plutôt comme un signe d'arriération en regard des règles modernes de l'hygiène urbaine¹⁸.

Le lotissement d'habitat économique (1964), une forme urbaine syncrétique

Le lotissement d'habitat économique s'inscrit ainsi dans la filiation de la trame sanitaire d'Ecochard et de l'habitat marocain qu'il est censé recevoir. Il serait fastidieux d'énumérer ici les articles du décret de 1964 qui réglemente la forme urbaine du lotissement d'habitat économique. Disons en résumé que l'habitat à cour s'y trouve légalisé, les petites parcelles de 60 à 100 mètres carrés admises, de même que les mitoyennetés sur trois limites de la parcelle, moyennant l'existence d'une cour dont la surface ne doit pas être inférieure à 16 mètres carrés pour un immeuble d'un seul niveau et de 20 mètres carrés pour un immeuble de deux niveaux. Une autre disposition importante consiste en l'accessibilité de la terrasse, possibilité qu'Ecochard lui-même excluait en couvrant son habitat horizontal par une dalle de béton présentant une pente assez prononcée pour dissuader d'y accéder.

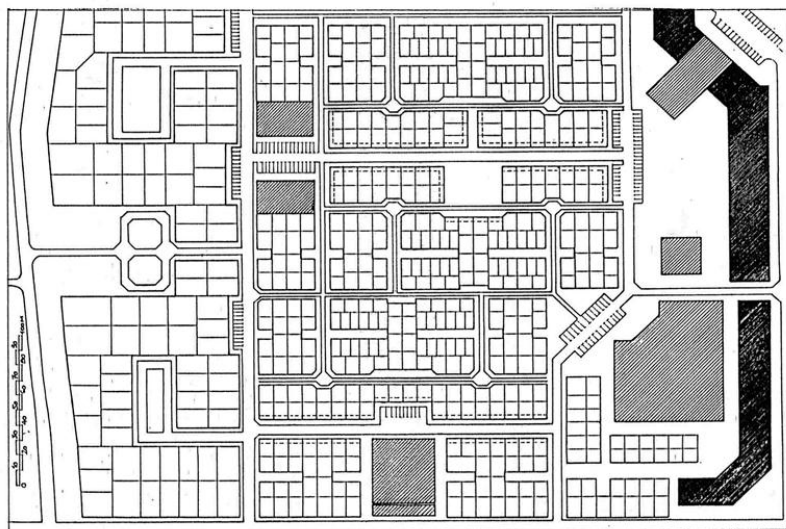


Fig. 2 : La cité Al Massira à Marrakech (Source : ERAC Tensift).

¹⁸ *Ibid.*, p. 22.

On ne peut cependant s'empêcher de voir aussi, dans le décret de 1964, deux dérives en regard des principes d'urbanisme fondés par Ecochard. Il légitime d'abord une dérogation à l'horizontalité préconisée par l'architecte, qui interdisait une densification par l'addition d'étages supplémentaires sur son habitat marocain et concevait la verticalité par la reconstruction d'immeubles plus espacés. Par ailleurs ce décret semble constituer une concession aux spéculateurs qui sévissaient dans la production des "nouvelles médinas", spéculateurs dénoncés par Ecochard lui-même¹⁹. D'une certaine manière, le décret sabote l'évolution en immeubles verticaux telle que l'envisageait Michel Ecochard, et il légalise, en quelque sorte, les "nouvelles médinas" (l'habitat néo-traditionnel) en définissant cependant des règles minimales permettant d'assurer la salubrité des constructions.

Promue tant par l'initiative publique que privée, cette formule des lotissements d'habitat économique a pourtant connu depuis, un franc succès dans les extensions périphériques (fig. 3). Elle permet en effet un engagement progressif de l'acquéreur du lot dans son effort de construction, mais ne décourage pas non plus, c'est vrai, les spéculateurs qui gèlent leur parcelle pour en tirer ultérieurement une bonne plus-value.

Concession à la vigueur de la typologie traditionnelle, par la reconnaissance de la cour, le retournement vers elle des ouvertures, l'existence et l'accessibilité de la terrasse, les modèles produits depuis près de quarante ans par cette réglementation, aussi bien que les plans-types quelquefois imposés dans les lotissements d'Etat, introduisent cependant, au plan urbain comme au plan domestique, des formes d'organisation empruntées à la conception occidentale de l'habitat. Le plan est en effet composé des pièces habituelles rencontrées dans un appartement occidental banal, elles-mêmes distribuées selon la partition devenue classique entre pièces de jour et pièces de nuit (fig. 3). Cette partition est en réalité fort éloignée de la distinction entre *Bit el diaf* (pièce des invités) et *Biout el harem* (pièces familiales) qui structure traditionnellement la maison arabe.

De son côté, la cour intérieure remplit essentiellement, dans le plan-type, lorsqu'elle est imposée, une fonction d'éclairément, ce qui constitue une réduction considérable de son rôle à la fois symbolique et fonctionnel dans la maison arabe, nous y reviendrons.

Les habitants vont tenter de contourner cette structure occidentale imposée pour y réinscrire des dispositifs conformes à leurs modes d'habiter.

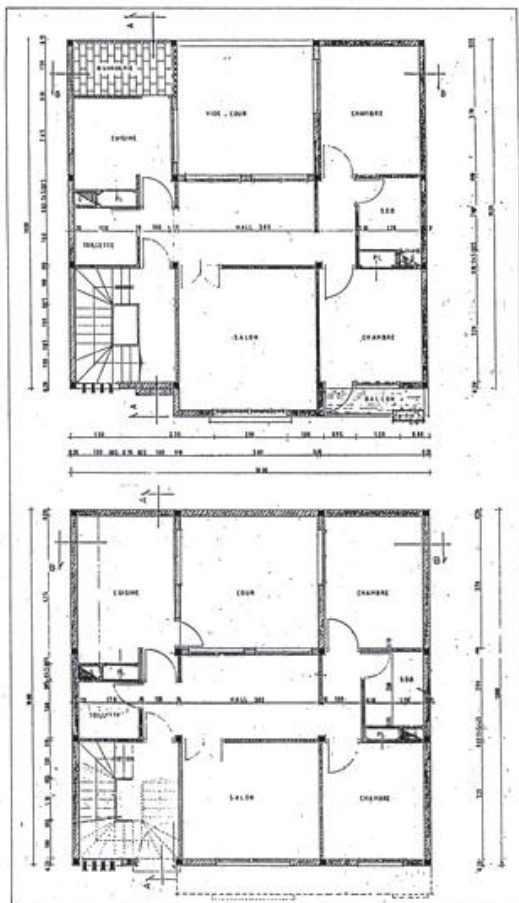


Fig. 3 : "Plan-type" établi par l'administration (Source : MHAT, 1983).

¹⁹ *Ibid.*, pp. 107 sq.

Du domestique à l'urbain : redistribution, recentration et compacité

Il n'est pas illogique de se demander pourquoi des parcelles d'une aussi faible surface puissent trouver des acquéreurs. L'argument de la pression foncière n'est pas inintéressant, mais il est contredit par l'existence de parcelles de taille comparable dans les petites villes qui ne subissent pas la pression foncière des grandes. En l'occurrence il semble bien que la compacité du tissu urbain procède d'un principe structurant de la ville marocaine. On est même tenté de rapprocher ce type de proxémie architecturale de celle que notait Edward T. Hall²⁰ dans les manières d'être des arabes. D'avoir sa maison serrée contre une autre et implantée sur une parcelle relativement petite n'implique pas nécessairement d'ailleurs l'exiguïté interne de la maison. L'expérience montre que les propriétaires savent créer les grandes maisons auxquelles ils aspirent, en tirant un profit maximal de la distribution interne de leur habitation sur une petite parcelle, et ils ne font en cela que prolonger un savoir-faire inscrit dans la maison traditionnelle²¹. Cependant cet effet n'est pleinement réalisé qu'en retournant la maison sur un espace intérieur véritablement centré : il y a effectivement une illusion d'agrandissement qui s'établit dès lors que les pièces donnent sur une cour à ciel ouvert. En réalité la maison de lotissement, aspectant pour partie sur la rue, présente rarement une polarisation vers un centre tel que le *Wust al Dar* de la maison traditionnelle : la cour imposée par la législation, placée dans un angle de la parcelle, n'occupe plus une position qui lui permette de jouer ce rôle de centre²². L'habitant parvient pourtant à retrouver cette centralité en redéfinissant le cloisonnement interne de l'habitation.

En résumé, pour adapter le modèle syncrétique imparfait de la maison de lotissement et le faire correspondre à l'image mentale qu'il se fait de sa maison dans la ville et de sa maison pour sa famille, le propriétaire de parcelle en lotissement économique va mettre en oeuvre un ensemble de décisions et d'interventions concernant le choix de sa parcelle, son rapport avec la rue, sa redistribution interne, qui consisteront à réinscrire, dans les plateaux successifs des étages et grâce à la souplesse qu'offre, de ce point de vue, le système constructif poteaux/dalles, une organisation des espaces qui se rapprochera au plus près des exigences des schèmes régissant la vie de la famille. C'est de cette réinterprétation de l'espace dont nous allons parler plus en détail maintenant.

La redistribution et la recentration de l'espace domestique

Les plans-types fournis par l'administration organisent l'immeuble comme une superposition d'appartements mono-familiaux, composé d'un salon, d'une cuisine, de pièces d'hygiène et de deux chambres. Un schéma classique consiste à orienter le salon et une chambre sur la rue et à ouvrir l'autre chambre et la cuisine sur la cour intérieure imposée par la réglementation. Dans l'esprit de l'architecte-urbaniste, les deux ou trois niveaux identiques ainsi superposés sont destinés à des familles restreintes sans rapport de parenté nécessaire. On note assez immédiatement la difficulté de cette situation : la cour n'est plus cet espace de distribution de l'habitation qu'elle remplit dans la maison traditionnelle, mais, de plus, son utilisation, par la famille qui vit au rez-de-chaussée, est tout à fait compromise par les vues plongeantes qu'y ont les appartements des étages supérieurs. Cette situation s'avère incompatible avec les règles de protection de l'intimité familiale²³. L'interprétation moderne de la tradition que prétend ainsi donner l'architecte-urbaniste devient par là même caduque : la cour sert alors au rejet des objets divers qui embarrassent la famille du rez-de-chaussée et de source de lumière pour l'ensemble de

²⁰ Edward T. Hall, op. cit., pp. 189 sq.

²¹ Jacques Revault-Lucien Golvin-Ali Amahan, *Palais et demeures de Fès*, Paris, CNRS, trois tomes (1985-1992), voir en particulier dans le tome III Michel Dupin et Philippe Revault, *Éléments pour une lecture architecturale et urbaine de la maison fassie*, pp. 349 sq.

²² Bernard Huet, « Circularité et identité », in *Signes du Présent*, N° 3, Rabat, 1988.

²³ Jean-Charles Depaule (avec la collaboration de J.-L. Arnaud), *A travers le mur*. Paris CCI-Centre G. Pompidou, 1985.

l'immeuble. On pourrait développer des remarques comparables en ce qui concerne l'usage de la terrasse.

De la maison mono-familiale à la maison pluri-familiale

En réalité les acquéreurs de lots ne donnent pas suite au mode d'occupation envisagé par les services de l'urbanisme. Les recherches que nous avons menées sur ces habitations²⁴ font apparaître d'autres stratégies. En effet si la mise en location est un mode d'exploitation répandu dans les grandes villes, l'occupation de la maison par son propriétaire reste la situation la plus fréquemment répandue dans les lotissements d'habitat économique. Cependant cette occupation se fait souvent en cohabitation avec un descendant marié ou une famille parente, voire un locataire soigneusement choisi²⁵. A travers la cohabitation avec un descendant se réalise en particulier, d'une façon adaptée à l'évolution de la société marocaine, le passage de la famille élargie à la famille restreinte, dans une négociation qui tempère le désir de rétention du père et modère la volonté de séparation du descendant. Cette décohabitation douce ménage ainsi les liens de solidarité encore très forts et encore très utiles pour les Marocains, dans une situation d'intégration urbaine en général récente²⁶. Dans l'immeuble d'habitat économique, les appartements de chaque niveau sont ainsi clairement attribués aux unités familiales distinctes et cette distinction spatiale permet de corriger la confusion familiale aujourd'hui inadaptée qu'induit la maison traditionnelle.

Une autre bipartition (Dar el diaf/ Dar el harem)

Certaines familles poussent la redistribution des espaces jusque dans ses logiques extrêmes, à la mesure de la conformité de leur mode d'habiter avec la tradition et en dépit des difficultés entraînées par les déplacements de cloisons. Au mieux, cette entreprise est-elle engagée avant les travaux, en infraction aux plans de permis d'habiter.

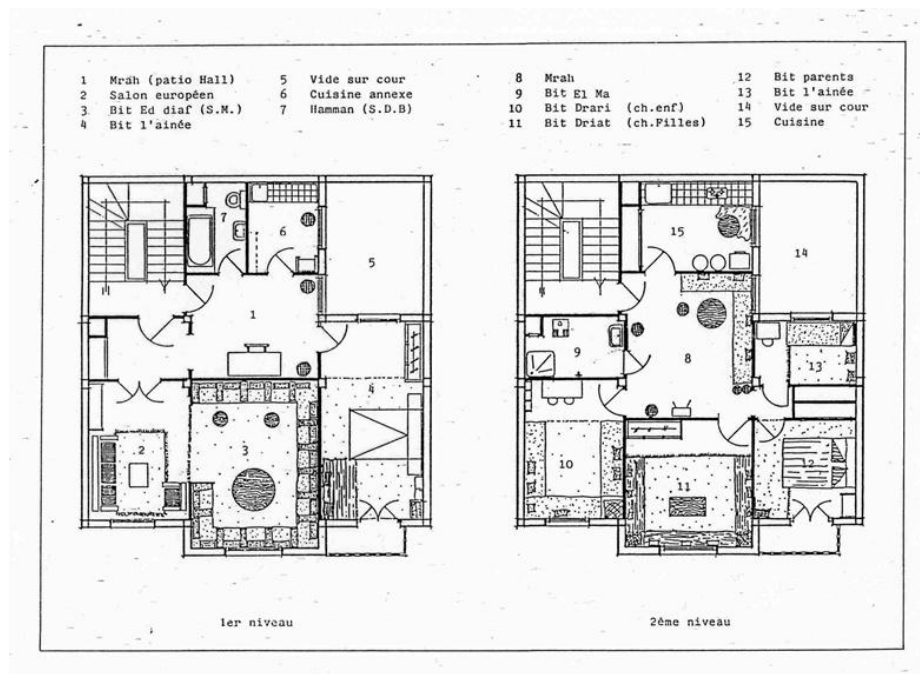


Fig. 4 : Maison relevée à Khouribga par Mohamed Zakrani (1985).

²⁴ Daniel Pinson, *Modèles d'habitat et contre types domestiques au Maroc*, Tours, fascicule de recherche N° 23, Urbama-URA 365, Université de Tours-CNRS, 1992.

²⁵ Au Maroc, le régime de la location ne fait pas l'objet d'une réglementation qui garantisse suffisamment les propriétaires, ce qui les dissuade de louer des appartements, qu'ils préfèrent pour cette raison laisser vides.

²⁶ Robert Escallier, *Citadins et espace urbain au Maroc*, Tours, fascicule de recherche N° 8 et 9, Urbama-URA 365, Université de Tours-CNRS, 1981.

Une redistribution qui vient avec une indéniable régularité consiste à distinguer nettement *Bit el diaf* (la pièce des invités) de *Biout el harem* (la partie familiale de l'habitation). Un vestibule (*N'bah*) est ainsi introduit, qui permet de distribuer l'une ou l'autre de ces parties et de corriger des dysfonctionnements antérieurs qui obligeaient les femmes à traverser une pièce visible du salon, pour accéder à la cuisine et aux toilettes ou pour sortir de la maison.

Une maison relevée à Khouribga²⁷ (fig. 4) est en quelque sorte le contre-type "idéal" (au sens de Max Weber), qui présente l'accomplissement de ces redistributions et condense en quelque sorte toutes les modifications rencontrées sur les autres maisons. L'immeuble, occupé par son propriétaire, le fils aîné marié de celui-ci et un locataire, est édifié sur trois niveaux. Chaque "maison", au sens de la famille patriarcale, a une porte distincte, identification essentielle et généralisée dans ces cités, qui traduit bien la fonction encore fortement ritualisée (main de Fatma) du passage entre le monde "dangereux" de l'espace public et l'univers sacré de l'espace domestique. Le rez-de-chaussée est occupé par l'appartement du locataire et le garage du propriétaire, tandis que l'appartement de la famille binucléaire se répartit sur les deux niveaux supérieurs, auxquels doit être ajoutée la terrasse qui contient une chambre supplémentaire. Une certaine séparation existe entre l'appartement du fils (associé avec les pièces de réception, et appelé indifféremment, pour cette raison, *Dar el ouldi* ou *Dar el diaf*), situé au premier étage et l'appartement du père, considéré comme espace familial, et appelé *Dar el harem*.

On lit, à cet étage, la mesure de la décohabitation du fils aîné marié : elle est incomplète, non seulement parce que la nouvelle famille habite le même immeuble, mais aussi parce que la vie quotidienne se déroule à ce niveau, en particulier les repas qui sont pris par les familles réunies. L'appartement du fils se résume en quelque sorte à une chambre à coucher, si l'on considère les lieux en fonction de leurs usages effectifs ; la cuisine n'exprime en effet qu'une intention d'usage futur, sans utilisation présente. Si le discours des habitants évoque une négociation de cet état de fait, il ne livre que partiellement l'équilibre d'un ensemble de rapports où interviennent des dimensions culturelles, des intérêts matériels et des aspects affectifs, comme par exemple ce pouvoir des belles mères sur les brus²⁸.

Comme cela a été remarqué sur d'autres habitations, dont les espaces ont été relevés et les membres de la famille interrogés, la maison se révèle être la résultante matérielle d'un état du mode de vie familial où le pouvoir du chef de famille concède aux aspirations contradictoires des autres membres de la famille (plus aux garçons qu'aux filles), dans un contexte de société qui est marqué par un grand écart entre les pulsions vers la modernité portées par les enfants et les règles de vie (normes) traditionnelles intériorisées par les parents. Cette observation est à prendre en compte pour dégager, dans la variété des redistributions spatiales répertoriées, celles qui sont à mettre au compte de fondements culturels profondément engrammés et celles qui relèvent d'effets plus conjoncturels ou plus spécifiques d'une famille.

Le centre retrouvé

Une autre régularité rencontrée dans la restructuration interne des appartements de lotissement d'habitat économique par leurs habitants concerne la refondation d'une centralité perdue avec la disparition du patio, et l'effet de retournement sur ce centre ainsi provoqué pour les pièces desservies. Nous avons déjà suggéré en quoi la cour introduite pour des besoins réduits à l'éclairage et à l'aération n'avait rien à voir avec le patio comme espace central²⁹. L'imaginaire arabe de la maison y place, distincte de la fontaine domestique, la fontaine réelle ou symbolique

²⁷ Cette maison a été relevée par Mohamed Zakrani, architecte, et a donné lieu à plusieurs articles avec sa collaboration, en particulier « Maroc l'espace centré et le passage de la maison médinale à l'immeuble urbain », in *Les Cahiers de l'In Recherche Architecturale*, n°20 & 21, Marseille, Parenthèses, 1987.

²⁸ Camille Lacoste-Dujardin, *Des mères contre les filles, maternité et patriarcat au Maghreb*, Paris, La Découverte, 1986.

²⁹ Collectif, « Espace centré, figures de l'architecture domestique dans l'Orient méditerranéen », *Les Cahiers de l'In Recherche Architecturale*, N° 20 & 21, Marseille, Parenthèses, 1987.

(car quelquefois simplement signifiée par une figure géométrique sur le sol carrelé), ce (bon) oeil de la maison (*Aïn* = source = oeil), comme la maison traditionnelle occidentale place l'âtre au centre d'une entité spatiale et sociale qui finit par s'y apparenter en devenant "foyer".

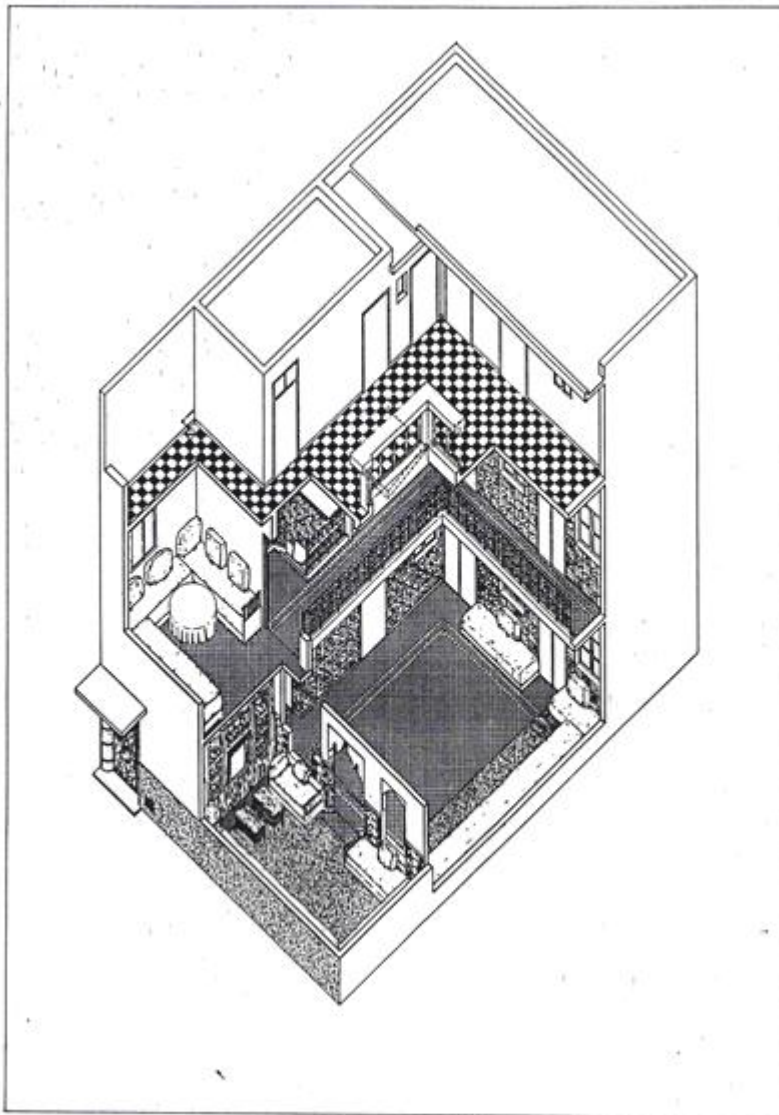


Fig. 5 : Reconstitution du centre dans une maison relevée à Marrakech (Dessin : Djaffar Boulejiouch, architecte).

On est tout à fait frappé de voir réapparître ce centre, caractéristique de l'habitation arabe, dans la maison de lotissement, en position véritablement centrale, dans un emplacement et une définition géométrique qui rendent encore plus évidente l'abus d'une assimilation de la cour règlementaire avec le patio de la maison traditionnelle (fig. 5). A la différence de celui-ci, ce nouvel espace central, que les marocains appelle "*M'rab*", n'est pas ouvert au ciel. Cette altération du patio traditionnel ne semble pas simplement due à l'impossibilité technique de percer le plancher, dans le cas d'une redistribution des cloisons de l'appartement-type, car elle est aussi une solution adoptée pour des constructions neuves rejetant le plan-type³⁰. Elle présente en effet le double avantage de désolidariser les appartements, et par conséquent de ne pas perturber leurs

³⁰ Ceci est vérifiable sur deux maisons relevées, l'une à El Jadida, l'autre à Marrakech.

intimités respectives, et d'intégrer plus nettement l'espace central à l'entité domestique dans sa totalité, choix auquel invite la généralisation du chauffage en hiver.

Les explications anthropologiques concernant cet espace central de la maison, maintenu ou retrouvé, sont diverses : celle du contrôle patriarcal et celle de la fusion de l'individu (sa subordination) dans l'être collectif que constitue la famille agnatique sont fréquemment invoquées, mais l'interprétation de E.T. Hall, sur la recherche, par les arabes, d'un contact étroit, ne me semble pas dénuée de pertinence³¹. Il est d'ailleurs à noter que, sur ce plan, l'introduction de la télévision et du magnétoscope s'accorde parfaitement avec ce recentrement, en y occupant une place privilégiée.

La compacité contrariée de la forme urbaine

La forme urbaine qui résulte des lotissements d'habitat économique offre différentes configurations. Il est cependant difficile de les discerner : la silhouette urbaine de ces ensembles s'accorde bien au qualificatif d'habitat "néo-traditionnel" ou de "nouvelle médina". Une attention plus rapprochée provoque rapidement un sentiment d'horreur parmi les responsables politiques et administratifs, qui découvrent alors l'expression désordonnée de l'application ou de l'interprétation des termes du décret de 1964, ses incohérences imprévues et souvent son subtil détournement. Le cache-misère des lotissements, désormais décriés, a consisté alors à les entourer d'un mur d'immeubles collectifs réalisés sous la direction de l'administration publique.

Cependant voir ces lotissements avec un désir d'ordre tel qu'il se forme dans la culture administrative ne nous intéresse pas, pas plus que l'appréciation esthétique qui découlerait d'un référent culturel pris dans le patrimoine de la grande architecture³². Nous essaierons plutôt de pointer, comme nous l'avons fait pour la redistribution interne de l'habitation, les forces structurelles qui sont au principe de la réexpression de dispositifs spatiaux remarquables de la tradition édilitaire domestique urbaine au Maroc, dans un contexte entièrement nouveau, celui d'une urbanisation au rythme inconnu et d'une irruption brutale de la modernité.

Entre immeuble et "grande maison"

L'occupation de l'immeuble du lotissement économique, conçu par les services de l'urbanisme comme une superposition d'appartements, est plutôt, nous l'avons vu, celle d'une maison à étage abritant une famille unique ou une famille étendue dont les deux, voire trois unités familiales restreintes, partagent un niveau, le père disposant en général de celui qui est situé le plus haut. Dans les contextes très urbanisés, tel Casablanca, où la demande de logement est plus forte, le coût des parcelles plus élevé, les propriétaires consentent à louer un rez-de-chaussée, un ou plusieurs étages inférieurs en commerce ou en habitation, se réservant la partie supérieure de l'immeuble. La maison devient alors un immeuble de rapport.

Dans le cas le plus général qui est celui d'une occupation par une famille propriétaire, la petite parcelle du lotissement se mute en "grande maison", dès lors que le propriétaire compense le manque d'étendue de la parcelle par une extension verticale de son habitation, créant sur l'axe ascendant une hiérarchie de progression vers l'intimité qui placera au sommet de l'immeuble, à proximité de la terrasse, la partie la plus intime de l'habitation. L'importance de cette terrasse, sa valeur culturelle, comme prolongement extérieur de la maison, pour des usages quotidiens liés à la reproduction domestique (lessive...) et pour des occasions festives, s'inscrivent elles aussi dans une tradition urbaine fortement ancrée. Elle valorise, y compris pour les couches moyennes, la maison de lotissement économique par rapport à l'immeuble "orienté" des opérations d'habitat

³¹ « Les Arabes évitent les cloisonnements car ils n'aiment pas être seuls (souligné par Hall lui-même). L'absence de toute possibilité d'isolement physique au sein de la famille, l'absence même d'un mot pour désigner cette notion, laisserait supposer que les Arabes disposent d'autres moyens pour s'isoler. Leur façon de s'isoler consiste simplement à cesser de parler » (E.T. Hall, op. cit., p. 195).

³² Daniel Pinson, *Usage et architecture*, Paris, L'Harmattan, 1993.

collectif, qui offre au plus une loggia, mais aussi par rapport aux lotissements de villas. Dans ces derniers ensembles, l'existence d'un jardin est en effet assortie réglementairement d'une interdiction de terrasse, que transgressent cependant certains propriétaires.

La notion de "grande maison" n'est pas seulement une question de taille, elle doit aussi s'entendre, en particulier lorsqu'il s'agit de la maison du père, comme lieu de référence d'une famille étendue (*A'ïla*) qui est menacée d'une dispersion entraînée par la nucléarisation des familles, mais dont témoigne aussi fortement, par ailleurs, l'émigration en Europe³³. La capacité d'accueil de la maison va au-delà du noyau familial paternel qu'elle abrite, elle est prête pour le rassemblement du retour estival d'émigration et plus généralement ouverte aux visites impromptues des cousins ou aux fêtes rituelles qui donneront à voir au quartier l'unité et la fécondité nombreuse de la famille. C'est là un ensemble de représentations qui donnent tellement de prestige à la "grande maison" construite sur une si petite parcelle.

Les avatars de l'espace résiduel

La densité de la forme urbaine qui en résulte est pourtant contredite par une grande incohérence de traitement des espaces extérieurs. A la différence du tissu médinal, qui trouve la raison des fortes contiguïtés entre maisons dans l'ouverture systématique de celles-ci sur leurs patios, l'ouverture partagée des maisons de lotissement, à la fois sur des cours et sur des espaces extérieurs au statut ambigu, donne lieu à une grande confusion. Celle-ci atteint son intensité maximale avec les voies que la réglementation qualifie de "non carrossables". Leur existence est liée à la desserte de certaines habitations (dont l'entrée ne donne pas sur les voies carrossables), mais elle résulte aussi de l'application des normes hygiénistes héritées de l'urbanisme occidental. Ces normes ont précisément leur raison d'être dans l'imposition réglementaire d'ouvertures sur l'espace public et sont censées permettre à la fois la maîtrise des vis à vis des immeubles et de l'ensoleillement des appartements.

Ces voies "non carrossables" ont une indéfinition telle qu'elles se transforment rapidement en terrains vagues, lieux d'entassement de détritiques, gravats et autres déchets. Leur état de désolation ne cesse que lorsque les habitants s'en emparent pour créer des jardins sauvages. Mais cette récupération n'est pas viable en tout endroit et l'état d'abandon de ces terrains montre le gaspillage foncier d'un dispositif réglementaire mal pensé, voulant artificiellement introduire des normes occidentales dans une forme urbaine initialement très dense parce qu'elle intègre de manière cohérente la mitoyenneté des habitations et leur retournement vers le patio.

Conclusion

Les lotissements d'habitat économique ont au moins cet avantage de nous inviter à la circonspection pour discerner l'entremêlement des évolutions et des résistances du cadre bâti comme de la culture domestique et urbaine. Rien ne s'y présente avec une nette évidence : ces ensembles ne peuvent faire le bonheur ni de ceux qui recherchent la confirmation de leurs convictions du côté de la tradition, ni de ceux qui la recherchent du côté de la modernité. En soi, ces ensembles sont déjà le produit d'une histoire urbanistique balancée entre le ménagement³⁴ de l'indigène et la volonté de son acculturation occidentale. Le plan-type inscrit dans ses dispositions les combinaisons ambiguës des concessions faite à partir d'une certaine lecture de la tradition et les principes de l'outillage urbanistique normatif produit par l'hygiénisme occidental.

La population qui y réside, quant à elle, fractions supérieure des classes populaires ou inférieure des classes moyennes, vit intensément la poussée d'urbanisation qui a caractérisé le

³³ Daniel Pinson, "Migration Between Europe and North Africa and the Hybridation of Urban and Domestic Practices", Berkeley, *Working Papers Series*, Volume Fifty Two, *Center for Environmental Design Research*, University of California, 1993.

³⁴ Michel Marié, *La terre et les mots*, Paris, Klincksieck, 1989.

Maroc de cette seconde moitié du XXe siècle, en même temps qu'elle se trouve, par ce mouvement même, placée au coeur des transformations économiques, sociales et culturelles qui affectent la société marocaine, à travers la pénétration élargie des produits matériels et immatériels de la consommation moderne. La famille est traversée, en chacun de ses membres, par ces bouleversements ; leur réception différentielle accroît l'écart entre les référents culturels des parents et ceux des enfants ; la maison est un lieu où s'opère le heurt de ces cultures.

Si cette maison dévoile aujourd'hui des retournements vers des dispositifs qui renvoient partiellement au souvenir d'une culture de la maison traditionnelle, leur interprétation reste délicate : est-ce parce que la culture domestique marocaine contient des traits de permanence ou bien est-ce parce que la maison est avant tout le reflet de l'ordre de celui qui en détient les clefs, le père ? La question n'est peut-être pas définitivement tranchée.

LISTE DES FIGURES :

Fig. 1 : "Plan de trame horizontale" (M. Ecochard, architecte-urbaniste, 1955).

Fig. 2 : La cité Al Massira à Marrakech (Source : ERAC Tensift).

Fig. 3 : "Plan-type" établi par l'administration (Source : MHAT, 1983).

Fig. 4 : Maison relevée à Khouribga par Mohamed Zakrani, architecte (1985).

Fig. 5 : Reconstitution du centre dans une maison relevée à Marrakech (Dessin : Djaffar Boulejiouch, architecte).